

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE

AVIS PUBLIC

AVIS est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire du 22 mars 2022, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté le Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie. Cette adoption fait suite à la réception, en date du 22 février 2022, de l'attestation de conformité délivrée par la ministre de la Sécurité publique, Madame Geneviève Guilbault.

Le Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle entrera en vigueur le 4 avril 2022.

Toute personne intéressée peut consulter le Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie sur le site internet de la MRC d'Antoine-Labelle à www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/scrsi ainsi qu'au bureau de la MRC d'Antoine-Labelle, au 425, rue du Pont, Mont-Laurier.

Donné à Mont-Laurier ce 24^e jour du mois de mars 2022.

La directrice générale et greffière-trésorière,



Me Mylène Mayer

Publié par Karine Labelle
sur le site web de la MRC
le 2022.03.24

